

5, rue de la Mairie
11 170 Cenne-Monestiés
Tél. 04 68 94 20 51
mairie-cenne-monesties@orange.fr
www.cenne-monesties.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

Salle du Conseil – 18h00

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS : José Froment – Cédric Groulier – Marie-Eve Wan Meenen – Michel Pinet –
Cécile Rousseau – Laurent Granger

ABSENTS : Sylvie Mathieu (procuration donnée à José Froment)
Jean-Michel Monmège (procuration donnée à Cédric Groulier)
Annabelle Mousset (procuration donnée à Cécile Rousseau)

PRESIDENCE : José Froment

SECRETAIRE DE Cédric Groulier

SEANCE :

ORDRE DU

JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 2025

2/ Attribution du marché de travaux suite à la consultation 2025-1

TIERS-LIEU pour la réhabilitation de l'usine Cayre

3/ Attribution du marché de gré à gré pour les lots 2 et 3 relatifs à la consultation 2025-1 (infructueuse pour ses lots)

Le président constate que le quorum est réuni.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 2025

Après lecture et délibération du conseil, le procès-verbal est approuvé.

Quorum : 6 présents sur 9 membres CM

Pour	Unanimité des présents et représentés
Contre	0
Abstentions	0

2/ Attribution du marché de travaux suite à la consultation 2025-1 TIERS-LIEU pour la réhabilitation de l'usine Cayre

Présentation par Cédric Groulier.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'usine Cayre en tiers-lieu, une consultation a été menée en vue de sélectionner les entreprises qui mèneront les travaux. Cette consultation prévoyait un découpage des prestations en 8 lots :

- Lot n° 1 : Gros œuvre
- Lot n° 2 : Menuiserie Extérieure/Miroiterie
- Lot n° 3 : Serrurerie
- Lot n° 4 : Menuiserie intérieure/Isolation
- Lot n° 5 : CVCS
- Lot n° 6 : Électricité
- Lot n° 7 : Scénographie
- Lot n° 8 : Flocage

Ouverte le jeudi 19 juin 2025, elle prenait fin le 11 juillet 2025 à 15h.

10 soumissionnaires ont déposé une offre, ainsi réparties selon les lots :

- Lot n° 1 : 3 soumissionnaires
- Lot n° 2 : 0 soumissionnaire
- Lot n° 3 : 0 soumissionnaire
- Lot n° 4 : 2 soumissionnaires
- Lot n° 5 : 1 soumissionnaire
- Lot n° 6 : 1 soumissionnaire
- Lot n° 7 : 1 soumissionnaire
- Lot n° 8 : 2 soumissionnaires

La commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie à deux reprises : le 15 juillet 2025 pour l'ouverture des plis et l'examen de la recevabilité des offres ; et le 17 juillet 2025 pour l'analyse des offres. Elle a ensuite remis son rapport d'analyse des offres, dans lequel :

- elle déclare infructueuse la consultation pour les lots 2 et 3.
- elle déclare recevable l'ensemble des candidatures, à l'exception de celle de l'entreprise MENUISERIE CHINAPPI.
- Elle propose, après analyse des offres,
 - pour le lot 1, d'attribuer le marché à l'entreprise MIGNARD pour un montant de 308 234,80 euros HT
 - pour le lot 4, d'attribuer le marché à l'entreprise CTL pour un montant de 73 968 euros HT
 - pour le lot 5, d'attribuer le marché à l'entreprise NACENTA pour un montant de 122 167 euros HT
 - pour le lot 6, d'attribuer le marché à l'entreprise BARRABES pour un montant de 81 669,09 euros HT
 - pour le lot 7, d'attribuer le marché à l'entreprise AUDIOTEC pour un montant de 59 406 euros HT
 - pour le lot 8, d'attribuer le marché à l'entreprise BATISOL pour un montant de 59 168 euros HT

Montant total des marchés dont il est proposé l'attribution : 704 612,89 euros HT

Sur la base de ces éléments, une discussion s'engage entre les membres du conseil. Pour les lots ayant fait l'objet d'une offre, il est proposé de suivre les propositions de la commission d'appel d'offres.

Michel Pinet intervient pour lire un texte, dont il demande reproduction dans le PV de la séance. Voici ce texte :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Vous connaissez mon regret de n'avoir pu débattre entre nous en toute sérénité sur ce projet de tiers lieux. Je ne vais pas énumérer tous les points, seulement les plus importants :

- Son ampleur et son coût disproportionnée par rapport à l'intérêt local et son éloignement des populations intéressées (est-ce compatible avec la « transition énergétique »). J'ai conseillé plusieurs fois de baisser la voilure. La conjoncture économique, politique, n'étant pas propice aux tiers lieux de cette importance. Surtout aussi excentrés.

Les choix techniques des architectes qui mon fait préféré lâcher prise et quitter la commission travaux, n'ayant plus l'énergie pour débattre avec des architectes.

- Par exemple le système de chauffage à émetteur à haute température + air brassé est inadapté à un bâtiment béton avec des plafonds très hauts. C'est par conséquent beaucoup plus couteux à l'usage pour un confort moindre (cela a été mon métier des années avec le label reconnu garant de l'environnement RGE en solaire thermique).

- Des casquettes en tôle au sud non photovoltaïque (60m² environ) à une époque où il est de plus en plus question de couvrir des terres de panneaux photovoltaïques.

Même si l'idée d'un tiers lieu progressivement investi par des acteurs maîtrisant leurs projets me plaît énormément, je suis désolé, mais dans ces conditions, c'est au-dessus de mes forces d'apporter mon approbation en l'état.

Toutefois, j'espère sincèrement un avenir le plus heureux possible à ce tiers lieu.

Michel Pinet

Laurent Granger intervient pour rappeler que l'espace de vie social compris dans le projet de tiers-lieu est construit en concertation avec les communes voisines de Carlipa et Villespy, et avec celle de Bram. Le tiers-lieu entend ainsi répondre à des besoins des populations locales et présente à ce titre un intérêt général.

Cédric Groulier ne comprend pas l'idée que le tiers-lieu serait éloigné des populations intéressées, puisqu'il vise aussi à répondre à des besoins de proximité (services à la personne, vie associative locale...).

José Froment rappelle que la réhabilitation ne concerne que la moitié du bâtiment, précisément pour tenir compte de la réalité des capacités de financement de la commune et du montant des subventions qu'elle est parvenue à réunir. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que le projet présente un intérêt général, liée à la nécessité de conforter un bâtiment ancien afin d'en rendre l'utilisation sûre et sans risques.

Il est rappelé que Michel Pinet a participé aux réunions de travail entre les architectes (maîtrise d'œuvre) et les représentants de la mairie responsables du projet (il était alors membre de la commission d'appel d'offres), sans s'opposer formellement aux choix faits pour le chauffage du futur tiers-lieu.

Votes :

- abstention : 0
- contre : 1 (Michel Pinet)
- pour : 8

3/ Attribution du marché de gré à gré pour les lots 2 et 3 relatifs à la consultation 2025-1 (infructueuse pour ses lots)

La commission d'appel d'offre ayant déclaré la consultation infructueuse pour les lots 2 et 3, il est décidé de charger la maîtrise d'ouvrage d'engager les démarches nécessaires à la conclusion de marchés de gré à gré.

Votes :

- abstention : 0
- contre : 1 (Michel Pinet)
- pour : 8

Questions diverses :

- Est évoqué le projet de l'ACCA s'installer des algecos sur le terrain jouxtant l'ancienne station communale de potabilisation de l'eau, route du barrage. Des questions sont posées s'agissant du financement de tels équipements, des raccordements nécessaires, et de la faisabilité d'un tel projet au regard des règles d'urbanisme (la zone concernée n'est a priori pas constructible, et la question de l'intégration dans l'environnement se poserait). Il est envisagé de demander au président de l'ACCA de présenter un dossier présentant précisément le projet au conseil municipal.
- Lavoir : il est annoncé que les travaux doivent débuter début août pour la partie supérieure (pose simili pierre)
- Le 8 août, aura lieu une soirée d'observation des étoiles. L'information sera relayée sur Panneau Pocket
- Cimetière : la procédure d'identification des tombes abandonnées est en cours. Il est évoqué que pendant la période de déroulement de cette procédure, les concessions disponibles seraient attribuées au fur et à mesure des décès survenus sur la commune.

Fin de la séance : 19h30



Le maire,
José FROMENT

Le secrétaire de séance,
Cédric GROULIER

